



## Association Nationale de Retraités Siège

**Reconnue d'intérêt général**

ANR INFO 21-45  
Annexe 1  
04 octobre 2021

### MOTION 2021

**Les retraités de l'ANR demandent la reconnaissance de leur place fondamentale dans la société**

Par leurs contributions à la collectivité, qu'elles soient humaines, économiques et sociétales les retraités **sont un réel support actif pour dynamiser la société**. Ils y ont donc non seulement toute leur place mais ils en sont de grands acteurs. **Ils méritent que soient reconnu leur niveau d'implication**, leur bénévolat au service des autres, et leur **rôle essentiel** dans la vie de la nation et dans les instances officielles auxquelles ils participent.

**Les retraités ne sont pas des assistés. Leur pension n'est pas une prestation sociale**, mais un salaire différé. Ils s'insurgent donc contre le **non-respect de la loi en matière de revalorisation des retraites et les modalités différentes de revalorisation de celles-ci**. Ils dénoncent aussi les **décisions injustes** prises au cours de ces dernières années qui impactent fortement leur pouvoir d'achat.

Les retraités sont **révoltés par l'ostracisme** que les pouvoirs publics et les médias manifestent envers eux.

**Ils rappellent que l'aide à l'autonomie ne concerne pas que les âgés dépendants** (1,3 million) mais aussi une population adulte de 4,3 millions de personnes âgées de 20 à 59 ans. Ils déplorent enfin le **manque de moyens** actuellement consacrés à la perte d'autonomie.

### **Les retraités de l'ANR revendiquent :**

- **La représentation et la participation** des associations ou fédérations de retraités au sein des structures représentatives auprès des pouvoirs publics qui doivent reconnaître officiellement celles-ci. Leurs associations doivent participer à la gouvernance du futur régime de retraite ou encore à celle de la 5ème branche consacrée à l'autonomie.

- **La mise en place rapide de la 5ème branche, consacrée à la perte d'autonomie, qui doit bénéficier d'un financement pérenne et suffisant**, appuyé sur la contribution de l'ensemble des revenus, ceux des actifs et retraités, et aussi ceux du capital. Malgré les très nombreux rapports déposés sur ce sujet, l'ANR déplore vivement les reports successifs de la loi sur le grand âge et l'autonomie ainsi que la vacuité des pouvoirs publics sur ce sujet.

- **La suppression de la cotisation d'assurance maladie** frappant les retraites complémentaires du régime général (1 %).

- **Le maintien du pouvoir d'achat** pour tous les retraités, sans aucune discrimination. Revalorisation calculée, conformément à la loi sur la base de l'inflation.

- **La déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé** afin d'assurer l'équité par rapport aux actifs ou l'instauration d'un crédit d'impôt pour les retraités non imposables.

Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

Tél : 01 43 79 37 18 - Fax : 01 43 79 86 84

Mail : [anrsiege@orange.fr](mailto:anrsiege@orange.fr) Site Internet : [www.anrsiege.fr](http://www.anrsiege.fr)

- **La suppression immédiate du plafond de condition de ressources** du conjoint survivant pour le calcul des pensions de réversions des régimes de base des salariés.

Ils prennent acte du **report du projet de réforme des retraites** en raison de la situation sanitaire présente mais considèrent que **le gouvernement doit saisir cette opportunité** pour tirer les leçons de la forte opposition sociale rencontrée par son projet et veiller :

- A traiter séparément les problèmes d'équilibre du système actuel et ceux liés à la mise en place du futur dispositif
- **A harmoniser au préalable et rapidement** les conditions d'attribution des droits entre les différents régimes par alignement sur le régime le plus favorable (pensions de réversion, bonifications pour enfants, calcul des trimestres de cotisations...)
- A mettre en place un système de pilotage apte à garantir le maintien du pouvoir d'achat des retraités actuels et **une information claire et précise** de chaque futur retraité sur le montant de sa pension
- A assurer un financement suffisant et pérenne du nouveau dispositif, notamment en réalimentant le Fonds de Réserve des Retraites (FRR), aujourd'hui détourné de sa mission.

**Les retraités de l'ANR ne sont pas opposés aux réformes, mais les souhaitent JUSTES et EQUITABLES !**

Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

Tél : 01 43 79 37 18 - Fax : 01 43 79 86 84

Mail : [anrsiege@orange.fr](mailto:anrsiege@orange.fr) Site Internet : [www.anrsiege.fr](http://www.anrsiege.fr)